

Il a été signé à Bruxelles lundi 14 janvier

Maroc-UE : C'est parti pour l'accord de pêche

Mohamed Badrane
m.badrane@aujourd'hui.ma

C'est acté. L'accord de pêche liant le Maroc et l'Union européenne a été officiellement reconduit. En effet, le Royaume et l'UE viennent de signer, lundi à Bruxelles, l'accord de pêche les unissant et qui fixe les conditions d'accès pour la flotte européenne. Il prévoit également les exigences d'une pêche durable. Dans les détails, cet accord, qui couvre la zone de pêche s'étendant du parallèle 35 jusqu'au parallèle 22, à savoir du Cap Spartel dans le nord du Maroc jusqu'au Cap Blanc dans le sud du Royaume, a été signé par Fouad Yazough, ambassadeur directeur général des relations bilatérales au ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, l'ambassadeur de la Roumanie Odorescu Luminița Teodora, au nom de la présidence roumaine de l'UE, et Aguiar Machado Joao, directeur général de la direction des affaires maritimes de la Commission européenne, en présence notamment de Zakia Driouich, secrétaire générale du département de la pêche maritime. L'accord de pêche paraphé le 24 juillet dernier à Rabat vient renforcer le partenariat stratégique multidimensionnel entre le Maroc et

l'UE. L'une des nouveautés phares de la nouvelle version de l'accord concerne la contrepartie financière sans oublier la délimitation des zones de pêche et les conditions d'accès pour la flotte européenne. Concrètement, la contrepartie financière passera en vertu des nouvelles clauses d'une moyenne annuelle de 40,0 M€ à 52,2

M€, soit une hausse significative de 30% en comparaison avec les anciennes clauses. L'accord comprend également des dispositions visant à optimiser les retombées et les bénéfices pour les populations locales des zones concernées. Par ailleurs, dans un objectif de préservation de la durabilité des ressources

Cet accord de pêche présente un intérêt majeur pour l'UE. Il permet à quelque 120 navires de 11 États membres d'opérer dans six catégories de pêche différentes. Il constitue un des principaux piliers du partenariat Maroc-UE

halieutiques et de la protection de l'environnement marin, des exigences techniques ont été intégrées dans cet accord, qui devra ensuite être entériné par les commissions compétentes du Parlement européen avant son adoption finale en plénière. Il faut dire que les flottes européennes peuvent aujourd'hui pousser un grand ouf de soulagement. Cet accord de pêche présente un intérêt majeur pour l'UE. Il permet à quelque 120 navires de 11 États membres d'opérer dans six catégories de pêche différentes. Il constitue un des principaux piliers du partenariat Maroc-UE, aux côtés de l'accord agricole qui a vu aussi son contenu mis à jour et son champ d'application territorial précisé. Pour rappel, le Conseil de l'UE avait adopté au cours de 2018 le mandat autorisant la Commission européenne à entrer en négociation avec le Maroc concernant un accord de

partenariat dans le secteur de la pêche, qui inclut l'ensemble de la façade atlantique du Royaume, y compris les eaux au large des provinces du Sud du Royaume. L'adoption de ce mandat avec le soutien général de l'UE et ses États membres confirme, sans équivoque, la légalité de l'inclusion du Sahara marocain dans



les accords internationaux conclus notamment avec l'UE. Il conforte également le Royaume comme interlocuteur

unique et légitime à même de conclure des accords internationaux couvrant les provinces du Sud.